

LA GAZETTE

Lumichonne



FETE PATRONALE
1 - 2 - 3 juillet

FETE CHAMPETRE
Jeudi 13 juillet



LE MOT DU MAIRE

Chères Lumichonnes,
Chers Lumichons,

A notre grande surprise, un printemps froid et pluvieux s'est transformé en été précoce, chaud et sec.

Cet avant-goût des vacances ne nous fait pas oublier notre programme très chargé et 2023 sera marquée par des changements significatifs.

Ainsi, depuis le 12 juin, vous avez pu le constater, l'éclairage public est éteint de 23h00 à 6h00 et comme nous l'avons annoncé, cette importante mesure d'économie est accompagnée de la mise en marche de la vidéo protection, garante, nous l'espérons, d'une sécurité accrue.

Par ailleurs, les travaux d'aménagement de notre nouvelle agence postale communale avancent conformément au calendrier prévisionnel, ce qui nous autorise à envisager une ouverture dès cet automne.

La viabilisation du lotissement «La Corde» est maintenant terminée, les

premiers permis de construire sont en instruction et les premières maisons sortiront de terre très bientôt.

En ce qui concerne la sécurisation de la Route Départementale 33, chantier dont l'objectif principal est de ralentir la circulation lors de la traversée du village, une première tranche (de la Barre, entrée Nouvion sur Meuse à l'abri bus du Rult des Fourneaux) de travaux commencera le 17 juillet pour une durée de 20 semaines. En effet, avec l'augmentation exponentielle du nombre de véhicules, il ne serait pas raisonnable de maintenir la RD33 en l'état et vous êtes nombreux à attirer notre attention sur les risques que génère la situation actuelle. Il est évident que ce projet ne pourra être accompli sans causer quelques désagréments aux usagers de cet axe routier.

Pour conclure, je vous invite à deux manifestations traditionnelles qui créent du lien et nous permettent d'échanger : la fête patronale et les festivités du 13 juillet.

Olivier PETITFRERE

SOMMAIRE

- P. 1 Le mot du Maire
- P. 2 Courses Lumes Courir
- P. 3 Fête Patronale
- P. 4-5 Fête Champêtre
- P. 6 Coupures de presse
Informations diverses
- P. 7 Cadre de Vie
Fermeture de la mairie
- P. 8-9 Vieux Lumes
- P. 10 Accueil de Loisirs : été
Ecoles
Informations diverses
- P. 11-12 Associations
Horaires été commerçants
Repas des seniors
Informations diverses



Courses nature :
LUMITRAIL
PTIT LUMI

NOUVEAUX PARCOURS!

Renseignements et infos :
Lumescourir@laposte.net
Facebook page Lumes courir
Inscriptions :
www.ledossard.com

Samedi
1er
juillet
2023

18 et 8 km
400 et 200 D+

Départ :
LUMITRAIL 18 KM à 14h
PTIT LUMI 8 KM à 15h



LUMES
COURIR

AU PROGRAMME DE LA FETE PATRONALE des 1 - 2 & 3 JUILLET 2023

SAMEDI 1 JUILLET

- 14h00 Ouverture de la fête.
14H00 Départ **Lumi'Trail** de 18 km (voir page 2).
15H00 Départ **P'tit Lumi** de 8 km (voir page 2).
16h45 **Course enfants** (voir coupon d'inscription ci-dessous).
17h00 Remise des prix de la course enfants, du Lumi'trail et du P'tit Lumi.
21h30 à 2h30 **Bal** animé par **XAVIER ANIMATION**.
2h30 Fermeture de la fête.

DIMANCHE 2 JUILLET

- 14h00 Ouverture de la fête.
17h00 **Spectacle** sur la Place Pol Renard : **Yolin WILLIAMS**, 1 voix = 3 stars
"BRUEL - GOLDMAN - PAGNY"
18h30 **Bal** animé par **XAVIER ANIMATION**.
23h00 **Feu d'artifice** tiré par **PYRO CREATION**.
minuit Fermeture de la fête.

LUNDI 3 JUILLET

- 13H30 Inscriptions au **concours de pétanque** au stade J-P FREROT
organisé par la Boule Lumichonne, ouvert à tous.
14h00 Ouverture de la fête.
14h30 Début du concours de pétanque.
23h00 Fermeture de la fête.



La buvette sera tenue les samedi et dimanche par LUMES COURIR



BULLETIN D'INSCRIPTION COURSE ENFANTS

du Samedi 1 juillet 2023 à 16h45

(Coupon à remettre au secrétariat de la mairie de Lumes. Date limite : 29/06/2023)

Nom :

Prénom :

Age : ans

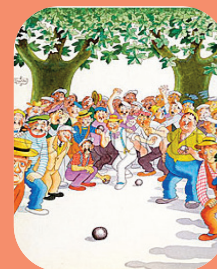
AU PROGRAMME DE LA FETE CHAMPETRE

du 13 JUILLET 2023

au stade Jean-Pierre FREROT

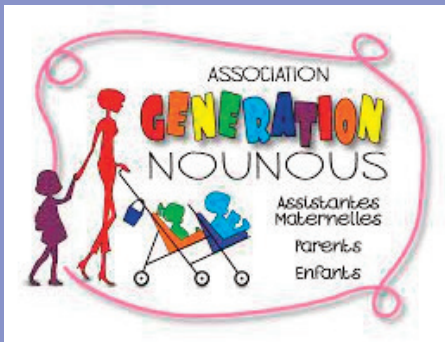


- | | |
|-------------------|---|
| 13h30 | Inscriptions pour le concours de pétanque organisé par la Boule Lumichonne, ouvert à tous. |
| 14h30 | Début du concours de pétanque. |
| 16h00 à 18h00 | Balade en poney offerte à chaque enfant (de 15h00 à 16h00 : balade réservée aux enfants de l'AL). |
| 15h00 à 19h00 | Structure gonflable de chez Loomy Land.
Animations pour les enfants (voir page suivante). |
| à partir de 20h00 | Repas champêtre (bon de réservation sur la page suivante). |
| 21h30 | Distribution des lampions. |
| 22h15 | Retraite aux flambeaux dans les rues du village. |
| 23h30 | Feu d'artifice tiré par PYRO CREATION. |
| 22h00 à 3h00 | Traditionnel petit bal avec SUN SEA NIGHT. |
| 3h00 | Fermeture de la buvette et de la fête champêtre. |



**LES ANIMATIONS SONT OUVERTES A TOUS
ET GRATUITES POUR LES ENFANTS**

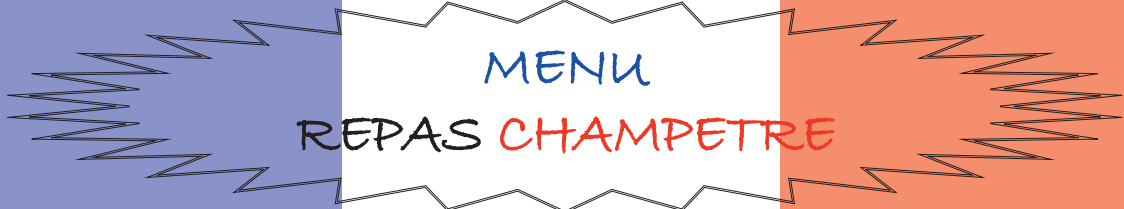
En cas d'intempérie, les festivités auront lieu à la salle des fêtes



propose aux enfants :

DES JEUX DE KERMESSE ET DES COURS DE RECREATION

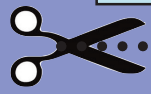
Goûter offert à chaque enfant + récompense pour tous.



ADULTE 16 €
Apéritif
1/2 jambonneau
OU
1/4 Poulet rôti fermier
accompagné de pommes de terre
& haricots verts -
- Pain / Fromage -
- Dessert -
- Café -

ENFANT 7 €
- Nuggets -
- Frites -
- Glace -
- 1 boisson -

Les tickets repas pourront être retirés de 14H30 à 20H00 au stade J-P FREROT.



BON DE RESERVATION (dans la limite des places disponibles)

Festivités du 13 juillet 2023

(Coupon à remettre au secrétariat de la mairie de Lumes. Date limite : 03/07/2023)

Règlement à l'ordre de **FESTI LUMES à la réservation.**

Nom :

Prénom :

Nombre de personnes :
- Adulte 1/2 JAMBONNEAU : / ___ / x 16,00 € = €
- Adulte 1/4 POULET FERMIER : / ___ / x 16,00 € = €
- Enfant (- de 12 ans) : / ___ / x 7,00 € = €
Total = _____ €

En cas d'intempérie, les festivités auront lieu à la salle des fêtes



LUMES

Les chœurs de Solichor ont fait vibrer le public

Des chants interprétés par la chorale Solichor, menée par Nathalie Robcis, ont résonné dans la salle des fêtes. En première partie, le public a pu apprécier une sélection de musiques sacrées, puis pour la seconde, les chants choisis ont annoncé le printemps avec un répertoire bestiaire. En clôture, la salle a repris en chœur avec les choristes, « La mer » de Charles Trenet.

Le prochain rendez-vous aura lieu à la basilique de Mézières, dimanche 7 mai, à 18 heures, pour un concert projection en douze tableaux, intitulé « Mémoires de Meuse ». Les chorales de Solichor et La Clé des chants, de Braine-le-Comte (Belgique) seront réunies.

LUMES

Temps peu clément pour les "Puces lumichonnes"

Dès l'ouverture de la brocante locale, à 6 heures, on notait une belle affluence et l'enthousiasme des visiteurs se pressant pour emporter les articles convoités. Mais au cours de la matinée la pluie s'est malheureusement invitée, et c'est ainsi qu'à mi-journée beaucoup de participants ont bâché ou replié leurs étalages.



LUMES

Remise de décoration lors du 8-Mai

Comme de coutume, la cérémonie de commémoration de la capitulation du 8-Mai, a pris place au monument aux morts du village. Pour ce moment du souvenir, le cortège

était accompagné des porte-drapeaux de la section UNC Lumes-Vivier-au-Court, de la batterie fanfare l'Aiglemontaise et des enfants des écoles. À l'issue de la lecture du message officiel par le maire Olivier Petitfrère, la décoration honorifique de la Croix du Combattant a été décernée à Franck Burgard, au titre de sa participation aux opérations extérieures de l'armée française.



Réservez dès à présent votre soirée du 8 septembre pour un théâtre à sketches proposé par L'Association «Les Sons de Bulles». Informations supplémentaires à venir durant cet été.

ÉDUCATION

Le nettoyage de printemps



Les classes de l'école étaient à l'initiative de cette opération. Nathalie Moglia

LUMES

Petits et grands s'engagent pour un village propre. Les 140 enfants de l'école de Lumes ont participé pour la première fois au ramassage de printemps, organisé par la municipalité. Cette initiative s'inscrit dans le projet de l'école, dans lequel sont abordés les sujets comme l'écologie, le respect de l'environnement et la citoyenneté.

À cette occasion, les élus et les membres des associations ont encadré les enfants avec les enseignants. Ils ont ainsi cheminé le village et les alentours à la recherche de débris. Une dizaine de sacs ont été ramassés,

tous ont fait la constatation que le village est plutôt propre. Au total, cette action a permis aux enfants de faire acte de citoyenneté. Ils pourront aussi jouer le rôle d'ambassadeur, auprès de leurs connaissances, afin que chacun fasse des efforts pour défendre une planète plus respectueuse et plus propre. Les enfants en ont profité aussi pour faire connaître à leurs parents les passages et chemins du village, parfois méconnus du grand public. La journée s'est terminée autour d'un goûter, avec la promesse de reconduire cette opération l'année prochaine. ■

Un composteur gratuit

Le printemps, on reprend possession des jardins. Deux solutions pour vos déchets verts : soit vous venez les apporter en déchèterie, soit vous vous dotez d'un composteur, ce qui vous permet d'éviter des trajets tout en vous donnant la possibilité de produire votre propre compost, une matière organique idéale pour tous ceux qui prennent plaisir à tester leur main verte. Afin d'encourager cette pratique vertueuse, Ardenne Métropole offre un composteur à tous ceux qui le souhaitent. Depuis 2019, près de 7.000 foyers ont ainsi pu s'équiper d'un composteur.

Seule obligation pour en faire de même, participer à une réunion durant laquelle on vous fournira les infos nécessaires pour bien utiliser votre composteur, puis signer une charte d'engagement et de bonne utilisation de cet "outil" offert par Ardenne Métropole. Si cette proposition vous tente, appelez le 0800 29 83 55 (appel gratuit) ou complétez le formulaire en ligne.



CADRE DE VIE

ELAGAGE DE VEGETAUX EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC

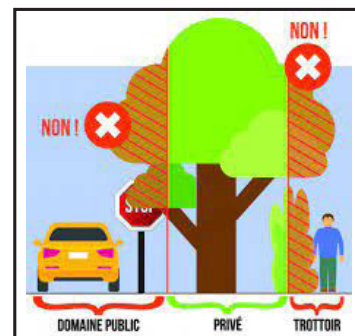
Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

Au même titre que le désherbage le long de vos habitations qui vous incombe (voir gazette lumichonne n°8 de juin 2022), nous vous rappelons que les haies, arbres, arbustes plantés en limite de propriété ne doivent déborder ni sur les propriétés voisines ni sur le domaine public et doivent être taillés à l'aplomb des limites séparatives.



L'empiètement des végétaux sur le domaine public peut poser de véritables problèmes de sécurité pour les piétons (notamment les parents avec des poussettes) ainsi que pour les personnes à mobilité réduite.

De plus, le non respect de ces règles pourrait, le cas échéant, occasionner du travail supplémentaire à nos agents (ramassage de feuilles, de fruits issus de vos végétaux).

C'est pourquoi nous demandons aux propriétaires et locataires concernés de prendre les mesures nécessaires afin de remédier à ces éventuelles situations et vous remercions par avance de votre compréhension.

NUISANCES SONORES HORAIRES A RESPECTER



	LUNDI au VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans les propriétés privées	7h00 – 20h00	8h00 – 19h00	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du maire)
Appareils sonores de protection des cultures (sans excéder une période de 3 semaines)	7h00 – 21h00	8h00 – 21h00	8h00 – 10h00 18h00 – 20h00
Appareils de bricolage, de jardinage...	8h30 – 12h00 14h00 – 19h30	9h00 – 12h00 15h00 – 19h00	10h00 – 12h00

PENSEZ À DÉSHERBER DEVANT CHEZ VOUS ...

Concernant les trottoirs, cet entretien incombe aux riverains à qui il est demandé de désherber devant chez eux, sur toute la longueur de la façade et jusqu'au caniveau, et ce, que vous soyez propriétaire ou locataire.

Alors, participez à une ville plus propre : sortez vos binettes !

ECO PATURAGE

Le parc du château est ouvert à la population tous les jours de 11h00 à 18h00.



LA COMMUNE MET A VOTRE DISPOSITION :



Pour vos travaux :
des bennes (facturées 50 €) déposées devant votre domicile. Les bennes seront bien sûr triées et ne concernent que les gravats ou les déchets verts.



Pour vos réceptions :
des tables et des bancs de brasserie (service gratuit).

Renseignements auprès du secrétariat de mairie.

SENTIERS DE RANDONNEE

L'entretien du secteur n° 1 (chemin de la Corde, derrière le parc d'activités) vient d'être réalisé.



FERMETURE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera exceptionnellement fermé au public :
- le lundi 3 juillet
- et du 4 au 18 août inclus.

PHILIPPE RENARD ET LES DEUX PARACHUTISTES

Le 22 juin 1940 marque la capitulation de la France dirigée par le Maréchal Pétain face à l'armée du Troisième Reich. Toutefois, pour beaucoup de Français, cet armistice éveille en eux un sentiment de rejet profond et n'est pas accepté. Dès lors, de nombreuses personnes démontrent leur courage par leurs actes de résistance. La commune de Lumes a abrité plusieurs de ces personnalités. Nous proposons donc ici de revenir sur le récit retraçant la rencontre entre un habitant de Lumes, Philippe Renard, et deux parachutistes français engagés dans l'armée britannique.

Tout d'abord, il est nécessaire de revenir sur l'aventure particulière de Guy et René Le Citol. En effet, originaires de Bretagne, les deux frères n'acceptent pas l'occupation et continuent le combat face aux Allemands. Ainsi, ils s'illustrent d'abord dans des actions de sabotages. Néanmoins, au fur et à mesure, les soupçons envers Guy grandissent et ce dernier se retrouve convoqué pour partir dans un camp de travaux forcés en Allemagne. Il décide alors de rejoindre l'Angleterre avec son frère, pour poursuivre la lutte, le 21 juin 1943.

Tout juste âgés de la vingtaine (19 ans pour Guy et 21 ans pour René), les frères Le Citol se lancent dans une aventure audacieuse. Ils tentent d'abord de rejoindre les côtes anglaises à bord d'une simple barque sans eau ni nourriture. Ils doivent s'orienter avec une boussole de fortune et ne peuvent utiliser la voile que la nuit. Leur calvaire dure 2 jours et 3 nuits... Au bord de la déshydratation, ils finissent par atteindre leur destination. Il s'engage alors dans les S.A.S (le *Spécial Air Service*) des forces armées britanniques.



*Photographie d'un groupe de la 1^{ère} compagnie avant l'embarquement en Angleterre
Debout en partant de la gauche : René Le Citol (3^e) et son frère Guy (5^e)*

Ainsi, après une année d'entraînement, ils sont parachutés le 13 juin 1944 avec onze de leurs compagnons derrière les lignes ennemies dans le cadre du débarquement de Normandie. Néanmoins, ils se retrouvent à douze kilomètres du point de chute initial. Leur situation est alors très délicate tant le rapport de forces est défavorable. Ne pouvant échapper aux troupes allemandes, ils sont faits prisonniers et finissent par être embarqués dans un train en direction de l'Allemagne. Toutefois, ils parviennent à s'échapper en sautant du wagon à proximité de Charleville. Guy est le premier à franchir le pas et tente ensuite de rallier la Normandie à pied. De son côté, René saute avec son lieutenant Maurice Richard à hauteur du triage de Lumes. René est récupéré par des cheminots et trouve refuge dans le foyer de Jean Billy. Blessé après sa chute, Maurice Richard, quant à lui, erre pendant trois jours avant de retrouver son compagnon.

C'est à ce point de notre récit qu'intervient Phillippe Renard. Tout juste âgé de 19 ans lorsqu'il croise la route des deux parachutistes, il incarne les valeurs de la Résistance transmises dès le début du conflit par son père et sa mère. En effet, il montre déjà un fort tempérament pendant l'évacuation de mai 1940 et s'illustre ensuite par la transmission de messages entre les différents acteurs de la résistance. Ces missions le poussent à effectuer des déplacements parfois importants en allant par exemple jusqu'au maquis du Banel entre Carignan et la Belgique. Son courage est également démontré lors de la nuit du 18 janvier 1944. En effet, à la suite de l'arrestation de son père, il aide Jean Billy à mettre en sécurité le dépôt d'armes, de munitions et d'explosifs présent dans leur maison dans les souterrains du château de Lumes.



Photographie de Phillippe aux cotés de sa mère Marie-Thérèse pendant la guerre

Ainsi, le 21 juillet 1944, c'est Phillippe Renard qui est désigné le plus apte à guider Maurice Richard et René Le Citol jusqu'au Maquis des Manises. Il s'agit d'un point de ralliement de la Résistance ardennaise dirigée par le commandant Jacques de Bollardière. Ce dernier est situé dans la forêt à proximité des vieux moulins de Thilay, sur les hauteurs de Revin. Le trio doit bien sûr s'y rendre à pied en utilisant les sentiers et les sous-bois afin d'éviter les mauvaises rencontres. Phillippe Renard les accompagne jusqu'à la Roche à 7 heures, au-dessus de Monthermé. Les parachutistes sont alors pris en charge par une autre résistante surnommée « Lydie » qui les conduit jusqu'au point de rendez-vous.

Notre récit s'arrête donc ici mais nos protagonistes continuent de s'illustrer jusqu'à la fin de la guerre. En effet, Maurice Richard et René le Citol sont aussitôt intégrés au Maquis des Manises et participent aux opérations commandos menant à la victoire. Phillippe Renard quant à lui continue ses missions de résistant et contribue, les armes à la main, à la libération de Charleville. Enfin, de son côté, Guy Le Citol réussit finalement à atteindre la Normandie d'où il rejoint à nouveau l'Angleterre. Il est ensuite renvoyé au front et participe à la libération du territoire occupé. Son régiment s'illustre notamment en Belgique en délivrant Bastogne du joug de l'ennemi.

Ce court récit est donc surtout marqué par la jeunesse et la détermination des personnalités mises en avant ici. Forcé par les circonstances, chacun a montré, à de nombreuses reprises, sa vaillance face au danger. Ils ont ainsi activement participé à la libération de la France. Leur mémoire inspirante doit être honorée.

Pierre et Nicolas BILLY.



Accueil des vacances

Cet été, l'équipe d'animation prépare un planning d'activités autour du thème des pirates et accueille vos enfants du lundi 10 juillet au vendredi 1^{er} septembre (fermé du 5 au 20 août).



Au programme (entre autres et selon les âges) : sortie au Lac des Vieilles Forges, à la piscine de Sedan, jeux de groupe, ateliers créatifs, initiation course d'orientation, escape game...

Durant la semaine du 2 au 4 août, l'accueil de loisirs invite également les enfants à partir en mini-camp.

Retrouvez toutes les informations et dossiers d'inscriptions (jusqu'au 26 juin) sur le site internet de Lumes : <https://www.lumes.fr>, rubrique Vivre à Lumes / Garderie, cantine & accueil de loisirs / accueil des vacances

Accueil périscolaire et mercredis récréatifs

Les dossiers d'inscription pour la rentrée scolaire 2023-2024 seront disponibles sur le site internet de la commune (rubrique Vivre à Lumes / Garderie, cantine & accueil de loisirs / accueil des mercredis ou cantine) début juillet.

Meri de retourner les documents le plus rapidement possible afin d'assurer la bonne gestion du service.

Pour toute communication, merci de vous adresser à : aldelumes@gmail.com

Inscription aux services périscolaires et extrascolaires

LES ECOLES

Bonjour à toutes et tous,

Pour la fin de l'année, vous devez noter quelques dates dans vos agendas :

- Le 20 juin : les élèves de CE1, CE2 et CM1 présenteront à leurs parents, le travail effectué toute l'année en musique (projet PAG artistique). Le RDV vous est donné à la salle des fêtes de Lumes à partir de 17h.
- Le 27 juin : la classe des CM1/CM2 présentera quant à elle, le travail effectué en théâtre tout au long de l'année. Vous serez accueillis à partir de 17h30 dans la salle des fêtes de Lumes.
- Enfin, le 30 juin après-midi (vers 15h) : toutes les classes accueilleront les parents pour la fête de l'école qui se déroulera une fois encore dans la salle des fêtes de Lumes.
- A 16h30 : débutera ensuite la kermesse organisée par les parents d'élèves au stade J-P FREROT (voir affiche page suivante).

La Directrice, Hélène Berkache

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 56 56 (appel gratuit) meteo.fr - #canicule

TRANSPORTS SCOLAIRES : BUS ET SNCF

Votre enfant peut bénéficier des transports scolaires pour l'année scolaire 2023-2024.

Retrouvez l'ensemble des documents sur le site internet de Lumes, rubrique : les services d'Ardenne Métropole.

PERMANENCES DES ELUS

Pas de permanences durant les mois de juillet et août.

En septembre, reprise de la permanence des élus le samedi 2 septembre de 10h00 à 12h00 dans la salle du conseil municipal (pour rappel, les dates seront affichées sur le panneau lumineux et publiées sur le site internet).

LES ECOLIERS LUMICHONS

LA BOULE LUMICHONNE

Les Ecoliers Lumichons
PRESENTE
★★★
KERMESSE
30 JUIN
2023
★★★
TERRAIN DE FOOT DE LUMES
★★★
BUVETTE ET PETITE RESTAURATION
Vers 17h00
après le spectacle de fin d'année
BARBECUE LE SOIR SUR RESERVATION
★★★ **OUVERT A TOUS** ★★★



CONCOURS ANNEE 2023

ouvert à tous
au stade JP FREROT de Lumes

Lundi 3 juillet (fête patronale)
Jeudi 13 juillet (journée champêtre)
Samedi 22 juillet
Samedi 29 juillet
Samedi 12 août
Samedi 17 août

en doublette formée - 10 € par équipe
13h30 début des inscriptions - 14h30 jet du but
10 € par équipes - mises +30%

ASSOCIATION MUSICALE DE LUMES

BADMINTON CLUB DE LUMES

L'Association vous accueille tous les mercredis de 16h30 à 18h00 et les jeudis de 16h45 à 18h00 au 1^{er} étage de la bibliothèque pour de l'éveil musical, découverte des instruments de percussions (xylophone, vibraphone, marimba) et petites percussions pour une cotisation annuelle : 20 €.

Contact : M. Bruno LAMOTTE, Président au 03.10.43.53.63.

SPORT

Des joueurs de badminton venus de tout le pays

LUMES

La seconde édition de l'Open Bad a été une réussite. Le tournoi a rassemblé 180 joueurs des Ardennes, de la Marne, mais aussi de la région parisienne, de la Meurthe-et-Moselle, de l'Aube, des Landes, et de la Réunion.

Sur le week-end, 200 matchs et 15 finales ont été joués. L'association remercie ses 30 bénévoles qui se sont mobilisés pour accueillir, gérer et restaurer les participantes et participants. Tout en soulignant joyeusement le bon déroulement du tournoi.

Un espace de détente était également à disposition avec jeux d'échecs et baby-foot, ce qui a permis aux joueurs d'attendre leur match à venir. Le club de Lumes est fier de sa seconde étoile, obtenue pour le label « ECOBad » qui caractérise les manifestations sportives écoresponsables. Les organisateurs se penchent d'ores et déjà sur la prochaine édition, pour laquelle des joueurs ont déjà prévu leur participation.

Au palmarès, l'équipe de l'île de la Réunion, avec Jean-Paul Gourville et Cécilia Nourry-Fleury, s'est distinguée en parvenant en finale du



Des équipes sont venues depuis les Landes et l'île de la Réunion pour le tournoi.

double mixte. Le duo s'est incliné devant l'équipe du club de La Francheville, représenté par Benoît Magne et Laura Chibane. Une deuxième place est obtenue par le club de Lumes en série cinq grâce à l'équipe mixte Théo Monclin et Li-via Joly. ■

AML vous présente :
IN MEMORIAM
CONCERT GRATUIT
BF de la Police Nationale de PARIS
OBP de Compiègne
Concert dédié à tous les anciens chefs de batterie - fanfare des Ardennes en association avec les communes de Vivier au Court et Lumes
SALLE "LA VIVAROISE" VIVIER AU COURT
ATTENTION PLACES LIMITEES !
Ouverture des portes à 14h30
Samdi **24 juin** 2023
15h00
Avec le soutien de
NORD EST
ARDENNES
Grand Est

LUMES COURIR



LUMES

Nouveau directeur à Lumes Courir

C'est non sans émotion qu'après 17 ans de présidence de l'association Lumes Courir, que Béatrice Touvey-Bory, passe le flambeau. C'est un jeune Lumichon, Alan Chartier, bien connu du milieu sportif, qui reprend la direction du club. Béatrice souligne que pendant toutes ces années, elle

a toujours été bien entourée, par une équipe efficace. À date, le club compte trente adhérents. Alan gardera le même esprit d'équipe et vise la bonne représentation du club sur les compétitions. À noter : le 1^{er} juillet, Lumes Courir organise deux courses nature de 8 et 18 km au départ de Lumes

LUMES COLLECTIONS

L'association Lumes Collections organise sa 24^e bourse d'échanges de capsules de champagne le 15 octobre prochain de 7h à 17h à la salle des fêtes de Lumes.



Venez nombreux pour découvrir l'univers des placomusophiles, faire des échanges ou des achats de capsules, de plateaux, ... Bon accueil à tous et à votre service pour répondre à toutes vos questions.

L'entrée est fixée à 2 €, gratuite pour les moins de 12 ans. Réservations auprès de M Daniel MICHEL, 17 allée des Framboises à Lumes avant le 3 octobre (règlement par chèque à l'ordre de : «association Lumes collections» :

- repas à 17 € - tables à 2€

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE LUMES

Stade J.P FREROT
Début des matchs à 10h

9^{ème} édition
TOURNOI DE SIXTE
MARC BOURGUIN

1^{er} prix 200€
2^{ème} prix 100€
3^{ème} prix 50€

DIMANCHE 25 JUIN 2023

Inscription / Renseignements

60 € par équipe (un ballon offert)

Romain Lavigne 06-99-65-74-29
Quentin Jean 07-78-30-07-15
Mail : r.lavigne1106@laposte.net

VENEZ NOMBREUX AUX MANIFESTATIONS LUMICHONNES et retrouvez tous les contacts sur le site internet : www.lumes.fr

REPAS DES SENIORS

En début d'année, un sondage a été effectué auprès des seniors de 65 ans et plus concernant le repas offert aux aînés ou le colis de fin d'année.

Selon votre décision, vous recevrez une invitation en septembre pour le repas qui aura lieu le dimanche 8 octobre 2023.

BIBLIOTHEQUE

Téléphone : 03.24.37.26.68

E-mail : bibli.lumes08440@orange.fr

f : Bibliothèque de Lumes

Ouverture durant cet été : du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00 & samedi de 9h00 à 12h00

DECHETTERIE

Lundi : 9h00 à 12h00

Mercredi : 14h00 à 17h00

Samedi : 10h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00

COMMUNICATION

Des informations en temps réel sont également diffusées sur le panneau lumineux et notre site Internet : www.lumes.fr

MAIRIE DE LUMES

Téléphone : 03.24.37.70.40

E-mail : mairie.lumes@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

les Lundis - Mercredis et Vendredis de 9h00 à 12h00



MENTIONS LEGALES : LA GAZETTE Lumichonne est une publication du Conseil Municipal de Lumes

VOS COMMERCANTS CET ÉTÉ



SALON DE COIFFURE SKULPTURE

Fermeture pour les vacances du lundi 31 juillet au dimanche 13 août.



BOULANGERIE BONOTTI

Fermeture pour les vacances du lundi 23 juillet au dimanche 13 août.



LOOMYLAND : de 10 heures à 22 heures

Ouvert tous les jours sans exception.

Entrée gratuite pour les enfants de 18h30 à 19h30, si repas sur place.